



Sous l'égide du



COMPTE-RENDU

En visioconférence, le 16 octobre 2024

- Objet :** Commission canyonisme interfédérale (CCI)
- Pièces jointes :** Règles techniques et de sécurité (RTS) en canyonisme
Support de présentation de l'étude pour mieux connaître les professionnels du canyonisme
- En présence de :** MSJVA : Bruno GÉNARD, Pambou LE GUELLEC, Jonathan CLOTTES
Pôle ressources national sports de nature (PRN-SN) : Aziz CHLIEH, Marion LAURENT
FF Spéléologie (FFS) : David BIANZANI, Marie-Hélène REY, Damien CHIGOT, Jean-Luc LACRAMPE, Thierry MASSON, Benoit NICOLAUD, Christian SERGUIER
FF Montagne et de l'Escalade (FFME) : Sandrine VANLANDEGHEM, Pascale SONCOURT, Dominique ALEJO
FF Clubs alpins et de Montagne (FFCAM) : Bénédicte CAZENAVE, Luc THIBAL, Didier RAPPIN

1. ÉTUDE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES PROFESSIONNELS DU CANYONISME

Objectifs de l'étude

[Le Pôle ressources national sports de nature](#), en collaboration avec les acteurs des filières sportives concernées, a lancé en 2023 une enquête consacrée aux éducateurs et éducatrices sportives dans le champ de l'escalade et du canyonisme.

L'analyse statistique des résultats de cette enquête permet d'avoir une vision précise et actuelle des secteurs professionnels de l'encadrement des activités sportives et de loisirs de l'escalade et du canyonisme. Évaluant à près de 6 000 moniteurs et monitrices la population de répondants, l'enquête attendait un maximum de réponses complètes dans un souci de représentativité et d'exploitation la plus poussée possible des données de l'étude.

Qui sont les éducateurs et éducatrices sportives du champ de l'escalade et du canyonisme ? À quoi ressemble leur activité professionnelle (activités encadrées, publics, périodes d'emplois, statuts) ? Quels sont leurs profils types ? Telles sont les questions auxquelles cette neuvième enquête apporte des réponses.

Publication de l'étude

Afin d'envisager une publication de l'étude dédiée au canyonisme à une plus grande échelle, notamment la production de livrables, certains coûts de production restent à charge (entre 6 000 et 7 000€). Si la participation des trois fédérations est envisagée, les participants ont convenu durant cette commission d'associer les

professionnels du secteur à la publication de l'étude pour faire baisser les coûts. La FFS s'est proposée pour assurer un relais de cette étude auprès des professionnels.

2. RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ (RTS) DE LA PRATIQUE DU CANYONISME

Validation des règles par les instances fédérales

La version de ces règles, validées lors de la CCI d'avril 2024, a été approuvée par le conseil d'administration (CA) de la FFS de juillet 2024. Cette version devait être validée par la comité directeur de la FFCAM le 19 octobre 2024. Cependant, le CA de septembre 2024 de la FFME n'a pas approuvé cette version car :

- Le texte mêle les éléments de sécurité et les recommandations d'organisation ;
- La pratique du canyon hivernal mériterait d'être développée et précisée ;
- Les compétitions sous toutes leurs formes de canyoning doivent être formellement exclues.

Nouvelle modification des règles

Suite aux discussions entre les trois fédérations, le paragraphe 4.4 dédié aux « conditions particulières de pratique du canyoning : parcours enneigés, englacés ou pratique par températures négatives » a été amendé, notamment en référence aux formations complémentaires proposées par la FFS et la FFCAM.

En revanche, le chapitre 6 qui présente chronologiquement les différentes étapes d'organisation d'une activité de canyoning est conservé au sein des RTS au motif que dans la prévention des risques, les recommandations d'équipements doivent être liées aux recommandations d'organisation.

Enfin, comme dans le paysage actuel de la pratique il n'existe pas de format de compétition (la pratique peut simplement être la composante d'un raid multisports). L'exclusion des formats de compétition n'est pas intégrée aux RTS.

3. CONVENTION DE LA CCI

La FFS a progressé dans l'élaboration de cette convention, à partir du document de travail qui avait été précédemment partagé. À partir du mois de novembre, les trois fédérations vont se réunir en format restreint pour rédiger une version commune de cette convention. L'un des points qui pourra être bloquant concerne le principe de vote à l'unanimité. Il devient également essentiel de créer les conditions de la participation des syndicats professionnels aux CCI.

4. BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

Les fédérations constatent que la saison estivale a été une bonne saison d'un point de vue formation fédérale et qu'une dynamique interfédérale est à l'œuvre localement. En ce qui concerne l'accidentologie, les sinistres recensés dans un cadre fédéral font état de blessés légers.

5. PROCHAIN RENDEZ-VOUS

La date de la prochaine séance n'a pas été fixée. En revanche, certaines thématiques comme la mise à jour des normes de classement des canyons, la construction d'un rassemblement interfédéral de canyon, les problématiques d'accès aux sites de pratique et le positionnement de la CCI vis-à-vis de l'avenir de l'annuaire national des canyons devront être évoquées.